



Panorama 2021

Fondation A Capella
Rapport annuel

DES DIFFICULTÉS ● ET DE LA GRATITUDE

Tout comme l'année précédente, 2021 a été marquée par la pandémie de COVID-19. Même si les chamboulements ont été moindres qu'en 2020, notamment parce que nous n'avons pas vécu un nouveau confinement, la situation est restée compliquée. L'équipe d'A Capella a été mise à rude épreuve en raison des multiples quarantaines et isolements. Il a fallu sans cesse s'adapter et vivre avec un quotidien professionnel très changeant. Nous remercions vivement les collaboratrices et collaborateurs de la fondation, qui ont une nouvelle fois fait preuve d'un engagement sans faille pour qu'A Capella puisse mener à bien sa mission. Grâce à toutes et tous, nous avons pu maintenir nos interventions auprès de nos bénéficiaires, malgré les conditions difficiles.

Nos bénéficiaires... Nous tenons à les féliciter pour les efforts supplémentaires qu'ils ont dû fournir pour s'intégrer. Car comment lire sur les lèvres quand tout le monde autour de soi porte un masque opaque ? Heureusement, les codeuses-interprètes en LPC de la fondation disposaient de masques transparents, grâce à l'action de notre cellule COVID. Même si cette mesure ne représentait qu'un palliatif, nous osons penser qu'avec les autres dispositions prises en faveur de nos bénéficiaires, elle a contribué un tant soit peu à aider ces derniers à traverser cette période mouvementée.

Sur le plan financier, les répercussions de la crise se sont avérées moins importantes qu'en 2020. Malgré les annulations liées aux quarantaines et isolements, le nombre de périodes de codage-interprétation en LPC réalisées par notre fondation s'est rapproché de son niveau d'avant-crise. Et nous avons pu encore une fois compter sur nos donateurs, qui ont continué à nous soutenir. Nous leur adressons nos remerciements les plus sincères ! Nous souhaiterions ici mentionner la contribution spéciale reçue en 2020 de la part de la Loterie Romande pour financer l'action de notre cellule COVID.

Bonne nouvelle dans cette année en demi-teinte : l'arrivée, au sein du Conseil de fondation, de M^e Michel Chavanne, avocat spécialisé en droit du travail et président de l'Association Lavaux Patrimoine mondial. Nous lui sommes reconnaissants de s'engager bénévolement aux côtés des cinq autres membres déjà actifs depuis plusieurs années.

En réalisant le bilan de cette deuxième année de pandémie, un mot s'impose à nous : gratitude. Envers nos bénéficiaires et leurs familles, nos donateurs ainsi que le personnel de la fondation pour leur persévérance, leur confiance, leur fidélité et leur engagement – malgré toutes les difficultés.

Yves Pillonel, président
Jean-Luc Nicoulin, directeur

LA LPC, C'EST QUOI ?

La langue parlée complétée (LPC) est une technique visuelle qui utilise un codage avec les mains et les doigts pour compléter la lecture labiale et rendre les sons visibles. La communication orale entre entendants et personnes sourdes ou malentendantes s'en trouve ainsi facilitée. Avec la LPC, chacun fait donc un pas en direction de l'autre.

8 clés des doigts pour coder les sons consonnes



m / t / f



b / n / ue



g



r / s



k / v / z



l / ch / gn / oue

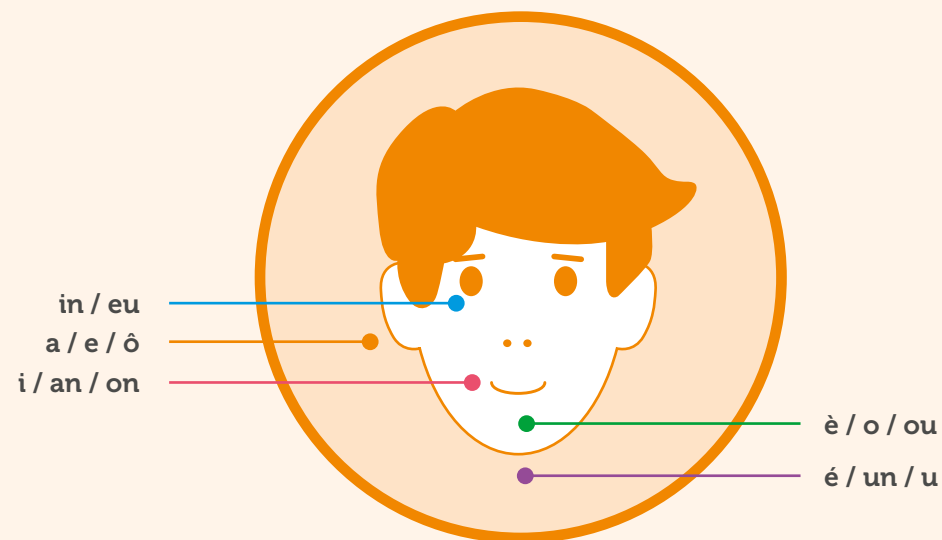


ill / ng



p / d / j

5 positions des mains pour coder les sons voyelles



QU'EST-CE QU'UN CODEUR-INTERPRÈTE EN LPC ?

Les codeurs-interprètes (CI) en LPC sont des professionnels spécialisés dans la surdité et la LPC. Ils sont formés pour accompagner – au moyen de la LPC – les personnes vivant avec une déficience auditive dans des situations diverses de communication orale. Ils interviennent majoritairement en classe durant la formation obligatoire et post-obligatoire des enfants ou des jeunes présentant une surdité ou une malentendance, mais également lors de stages, de cours de formation continue ou de divers événements sociaux, ainsi que dans le cadre de l'activité professionnelle.

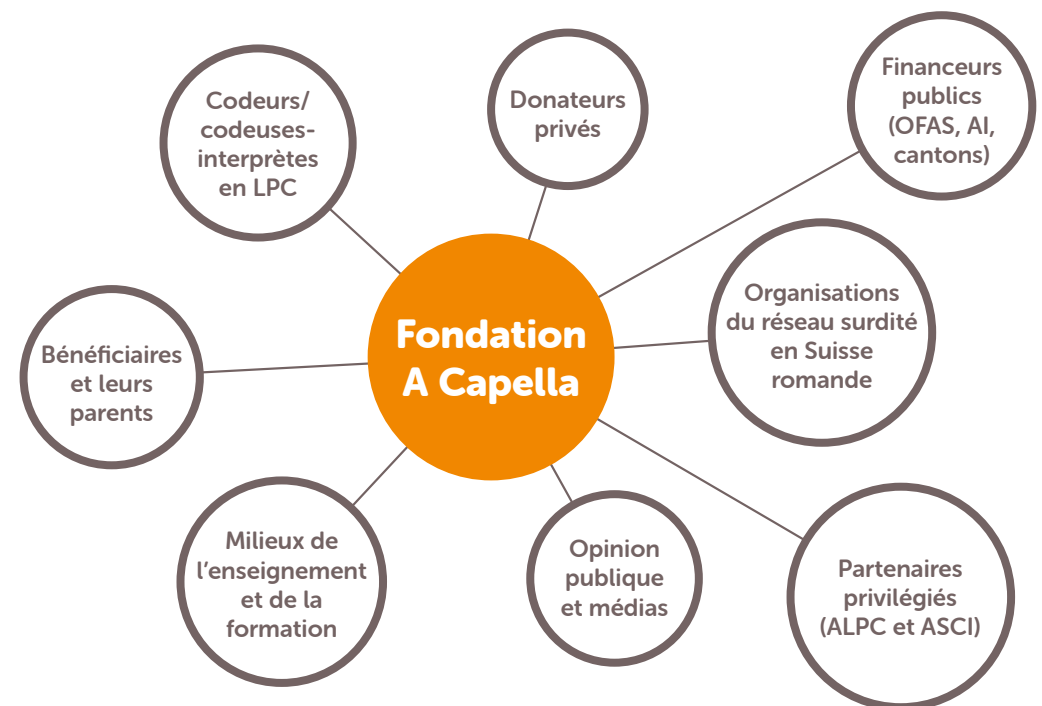
POUR EN SAVOIR PLUS
www.a-capella.ch > La LPC



● PORTRAIT

La Fondation A Capella a vu le jour en 2000, à l'initiative de parents d'enfants vivant avec une déficience auditive (surdité ou malentendance). Elle est active dans toute la Suisse romande ainsi que dans la partie francophone du canton de Berne. Plus des **trois quarts de ses bénéficiaires sont des enfants et des jeunes en formation**, présentant tous une surdité ou une malentendance. Près de **95% de ses prestations** leur sont dédiées. Fondation à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, A Capella est neutre sur les plans politique et religieux.

Notre écosystème

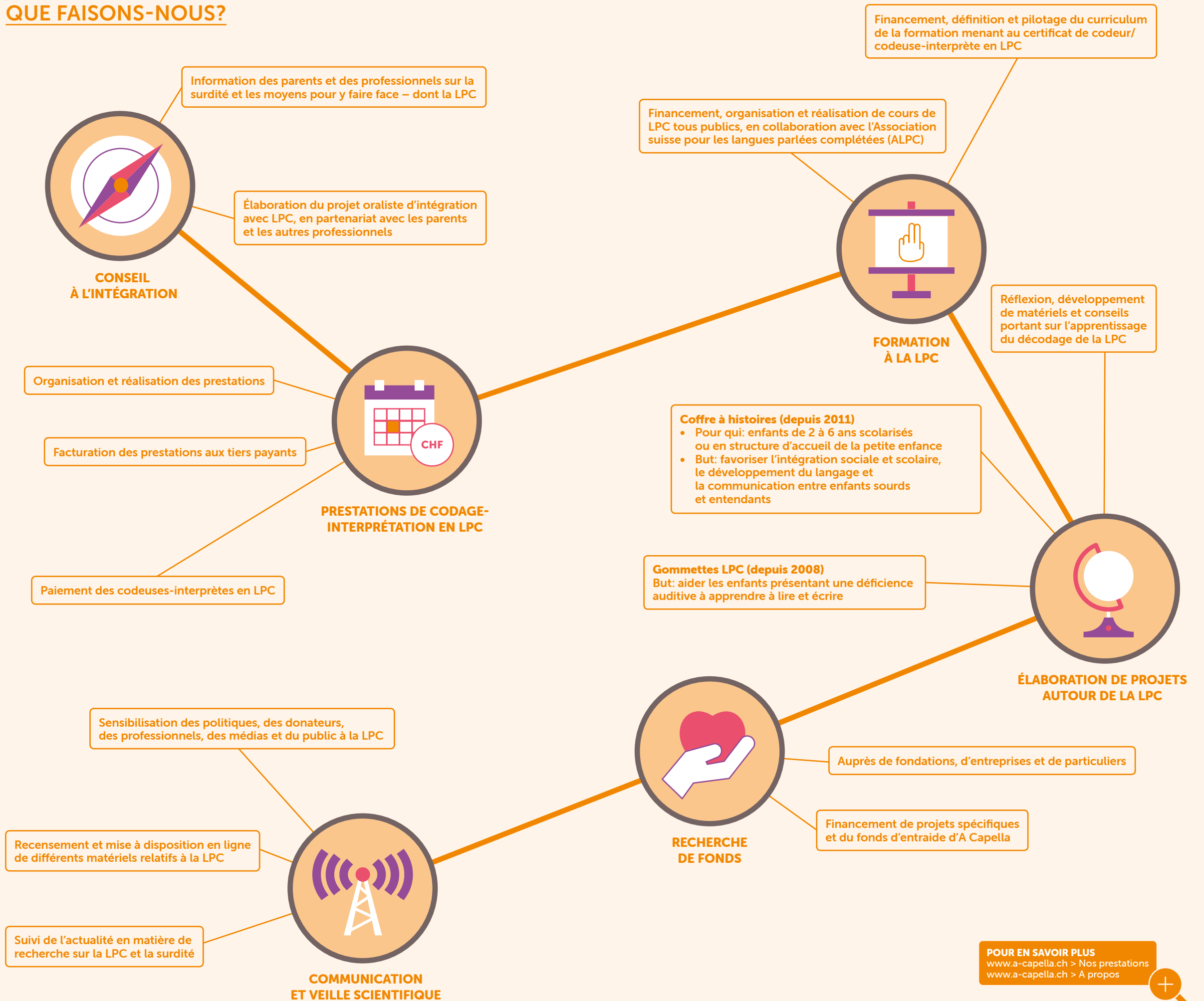


À quoi servons-nous ?

A Capella finance tous types d'actions et de projets visant à :

- promouvoir et concrétiser, à l'aide de la langue parlée complétée (LPC), l'éducation oraliste des enfants et des jeunes présentant une surdité ou une malentendance ;
- favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes vivant avec une déficience auditive, en privilégiant la communication orale avec les entendants et en encourageant l'appropriation de la langue orale et écrite au moyen de la LPC.

QUE FAISONS-NOUS?



POUR EN SAVOIR PLUS
www.a-capella.ch > Nos prestations
www.a-capella.ch > A propos

COMMENT NOS ACTIVITÉS SONT-ELLES FINANCÉES?

Nos activités se divisent en deux catégories : les prestations de codage-interprétation en LPC et les autres activités, qui comprennent notamment des cours et projets spécifiques.

Prestations de codage-interprétation en LPC

Les prestations de codage-interprétation en LPC réalisées auprès des bénéficiaires et les charges indirectes liées (services, projets et administration) représentent près de 95% des dépenses de la fondation. Elles sont prises en charge par les cantons dans le cadre de la scolarité obligatoire, et parfois avant, pour les enfants non encore scolarisés. Après l'école obligatoire, les offices cantonaux de l'assurance-invalidité (OAI) prennent le relais, que ce soit pour la formation (apprentissage, gymnase, hautes écoles, formation continue) ou l'accompagnement sur le lieu de travail.

Des tiers privés, associatifs ou institutionnels paient directement les prestations qu'ils demandent : présence d'une codeuse-interprète en LPC à un congrès, à une cérémonie de mariage ou à une audience de tribunal – pour ne citer que quelques cas.

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) – via l'article 74 de la Loi sur l'assurance-invalidité (LAI) – et des fonds privés financent les prestations qui ne relèvent pas des prises en charge décrites ci-dessus, par exemple pour un cours en vue de l'obtention du permis de conduire ou pour des besoins supplémentaires durant la formation.

Autres activités

Les autres activités de la fondation (recherche de fonds, cours de LPC et quelques projets), y compris les charges indirectes qui leur sont liées, sont financées par des fonds privés (dons de fondations, d'entreprises et de particuliers), l'OFAS au titre de l'article 74 LAI et divers produits. Ces activités constituent environ 5% de l'ensemble des coûts de la fondation.

La répartition de nos financements est présentée en page 14.



FAITS ● MARQUANTS

Après le bouleversement de 2020, les activités d'A Capella ont retrouvé un semblant de normalité en 2021. Grâce aux masques transparents et autres équipements de protection que la fondation a su se procurer rapidement et en quantité suffisante, les enfants et jeunes en formation – principaux bénéficiaires d'A Capella – ont pu disposer comme avant des prestations de codage-interprétation en LPC nécessaires à leur intégration scolaire et sociale. Les conditions n'étaient cependant pas aussi optimales qu'avant la crise et les bénéficiaires ont dû faire preuve encore une fois d'une grande capacité d'adaptation. En parallèle, la fondation a poursuivi les différents projets initiés avant le début de la pandémie. Retour sur quelques faits importants.

La cellule COVID poursuit son action

La cellule COVID d'A Capella, mise en place dès le début du semi-confinement de mars 2020, a continué d'œuvrer tout au long de 2021. Elle a participé, au sein d'un panel fédéral qu'elle a contribué à mettre sur pied (voir « Faits marquants » du rapport annuel 2020), à la production d'un masque transparent « made in Switzerland » financé en partie par la Confédération. La cellule COVID s'est également chargée de fournir du matériel de protection au personnel de la fondation ainsi qu'à d'autres institutions et particuliers. Elle a par ailleurs établi un suivi des mesures de lutte contre la pandémie, émis des recommandations en la matière et mis en place un système de dépistage COVID décentralisé pour le personnel d'A Capella.

Formation de codeur-interprète en LPC: la 8^e édition a démarré!

Comme prévu, A Capella a lancé au printemps 2021 une nouvelle édition de la formation de codeur/codeuse-interprète en LPC (CI-LPC), en collaboration avec la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne (HETSL). Suite aux entretiens d'admission, 21 personnes ont été sélectionnées pour suivre cette formation en emploi d'une durée de deux ans. La fondation leur souhaite plein succès!

Pas de temps mort pour le projet Coffre à histoires

Le Coffre à histoires rencontre toujours un franc succès auprès des structures d'accueil de la petite enfance et des classes de 1^{er} et 2^e HarmoS accueillant un enfant sourd ou malentendant. En 2021, elles ont été ainsi 42 à bénéficier de la mise en œuvre de ce projet, malgré les complications liées à la pandémie. Pour rappel, le Coffre à histoires vise à favoriser l'intégration de nos petits bénéficiaires en proposant la lecture d'un livre doublée en LPC et/ou en langue des signes. C'est aussi l'occasion, pour A Capella, de collaborer avec la Fédération suisse des sourds (FSS) et différents autres partenaires.



Publication d'une brochure d'information pour parents et professionnels

Poursuivant le renouvellement de sa communication, amorcé en 2018 avec sa nouvelle identité visuelle, A Capella a édité une brochure d'information portant sur les enfants de 0 à 4 ans vivant avec une déficience auditive. Elle s'adresse aux parents et aux professionnels concernés et leur explique brièvement ce qu'est la LPC et comment A Capella peut leur venir en aide. Cette brochure est la première d'une série de quatre à paraître dans les mois à venir ; elle peut être commandée auprès du secrétariat de la fondation.

Du changement au sein de notre équipe

Il y a eu du mouvement en 2021 dans l'équipe d'A Capella. En effet, Caroline Avert, qui avait repris avec succès les rênes de la Centrale des codeuses-interprètes en LPC (CCI) a laissé sa place en août à Laetitia Gally. Cette dernière est codeuse-interprète en LPC depuis plusieurs années et dispose d'une formation en gestion d'entreprise. Autre départ, celui d'Hélène Clouet, responsable depuis 7 ans du Service d'aide à l'intégration (SAI) sur Genève. Marylène Mick-Chevallay, codeuse-interprète en LPC et laborantine, ainsi que Noémie Sarrailh, codeuse-interprète en LPC et enseignante spécialisée, lui succèdent. Enfin, suite au départ à la retraite de Doris Agazzi, après plus de 15 ans de bons et loyaux services, Laure Warpelin, spécialiste en ressources humaines, gère depuis octobre la Centrale de facturation des codeuses-interprètes en LPC (CFCI) ainsi que l'administration des ressources humaines. A Capella remercie chaleureusement les personnes sortantes pour leur engagement durant toutes ces années et souhaite pleine satisfaction aux nouvelles arrivantes, qui se sont déjà glissées avec succès dans leur fonction.

Nouveau membre au sein du Conseil de fondation

Depuis quelques mois, le Conseil de fondation d'A Capella bénéficie des compétences de M^e Michel Chavanne, avocat spécialisé en droit du travail et président de l'Association Lavaux Patrimoine mondial. Voilà plusieurs années qu'il conseille la fondation et représente ses intérêts. Il s'est donc très bien intégré au sein du conseil, où ses interventions pertinentes ont immédiatement été appréciées. A Capella remercie chaleureusement Michel Chavanne, de même que les cinq autres membres du Conseil de fondation, qui toutes et tous donnent bénévolement de leur temps en faveur de la fondation. Si un tel engagement vous intéresse, n'hésitez pas : chaque nouvelle force est la bienvenue!

● QUELQUES CHIFFRES

Après le creux de 2020 lié à la pandémie de COVID-19, le nombre de périodes de codage-interprétation en LPC (CI-LPC) effectuées est reparti à la hausse en 2021. Mais il n'a pas encore tout à fait retrouvé son niveau de 2019, s'inscrivant en baisse de 2%. Près de 94% des prestations de CI-LPC ont été dispensées dans le cadre de la formation, dont une majorité au sein de l'école obligatoire. Plusieurs codeuses-interprètes auxiliaires issues de la formation ont prêté main forte à l'équipe pour réaliser quelques périodes. Bref aperçu chiffré.



● 185
● 25

185

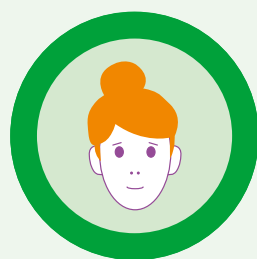
BÉNÉFICIAIRES DE CI-LPC
+ 25 autres sans CI-LPC



● 175
● 10

175

ENFANTS ET JEUNES EN FORMATION
BÉNÉFICIAIRES DE CI-LPC
+ 10 autres



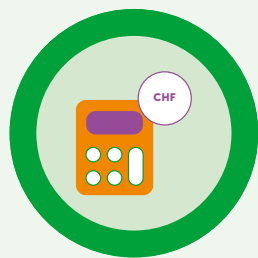
62

CODEUSES-INTERPRÈTES
EN LPC



26724

PÉRIODES DE CI-LPC
DISPENSÉES

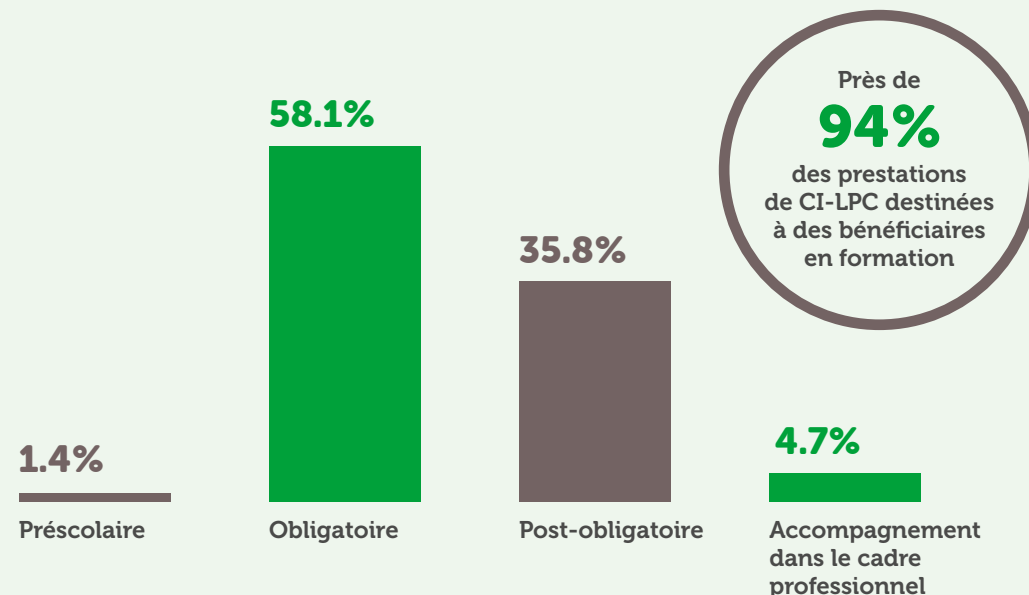


CHF 3 037 236.-

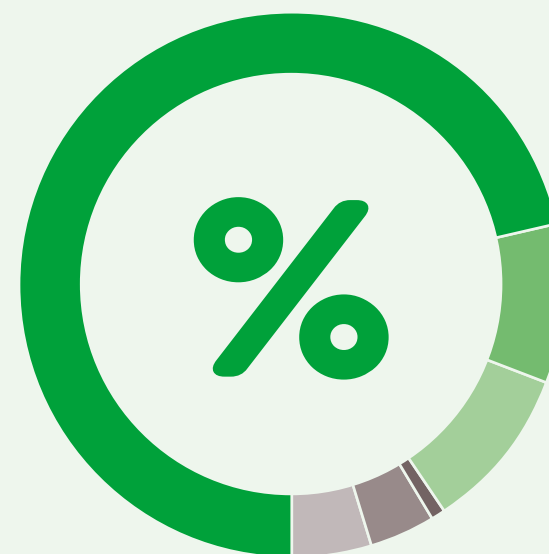
COÛTS DES PRESTATIONS DE CI-LPC
DÉLIVRÉES AUX BÉNÉFICIAIRES

dont 81% directement versés
aux codeuses-interprètes

COMMENT SE RÉPARTISSENT LES PRESTATIONS DE CI-LPC EN FONCTION DU NIVEAU DE FORMATION ?



DE QUOI SE COMPOSE LE COÛT D'UNE PÉRIODE DE CI-LPC ?



- **71.6%** Honoraires, salaires et charges sociales
- **9.3%** Déplacements
- **9.9%** Services (SAI, CCI et CFCI)*
- **0.8%** Communication et collaborations
- **3.9%** Projets
- **4.5%** Travail administratif

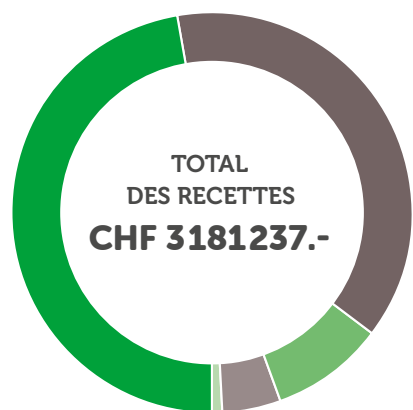
* Service d'aide à l'intégration, Centrale des codeuses-interprètes en LPC et Centrale de facturation des codeuses-interprètes en LPC



COMPTES 2021

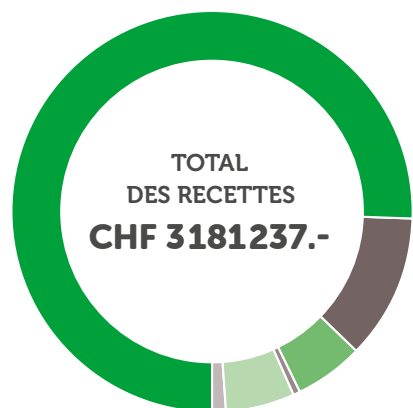
Après l'année compliquée que fut 2020, l'exercice 2021 s'avère plus réjouissant. C'est à ses donateurs et aux pouvoirs publics, dont le soutien précieux n'a pas failli, qu'A Capella doit l'équilibre de ses comptes. Qu'ils en soient ici tous remerciés! Comme chaque année, les prestations de codage-interprétation en LPC et les services qui les rendent possibles représentent, avec 87%, la grande majorité des dépenses de la fondation. À l'inverse, les coûts liés à l'administration et la recherche de fonds se limitent à seulement 5,5%.

Provenance des recettes



- **47.4%**
Cantons
- **38.0%**
Offices cantonaux AI*
- **9.1%**
Dons utilisés et divers
- **4.7%**
Subvention OFAS**
(art. 74)
- **0.8%**
Autres tiers
(prestations de CI-LPC)

Destination des dépenses



- **75.7%**
Prestations de CI-LPC
- **11.6%**
Services
(SAI, CCI et CFCI)***
- **5.5%**
Projets
- **0.7%**
Cours
- **5.5%**
Administration
et recherche de fonds
- **1.0%**
Communication
et collaborations

* Assurance-invalidité

** Office fédéral des assurances sociales

*** Service d'aide à l'intégration, Centrale des codeuses-interprètes en LPC et Centrale de facturation des codeuses-interprètes en LPC



UN CHALEUREUX MERCÌ À TOUS ● NOS DONATEURS!

Sans les financements que nous accordent différents organismes publics et les dons reçus de la part de fondations, d'entreprises et de particuliers, nous ne pourrions mener à bien nos activités. Ces soutiens représentent aussi un merveilleux encouragement face aux efforts que réalisent nos bénéficiaires pour s'intégrer dans la société. Nous remercions donc chaleureusement tous les organismes et toutes les personnes qui rendent cela possible :

- Canton de Berne
- Canton de Vaud
- Canton du Valais
- Dons dans le cadre du décès de J.-C. Frossard
- Duriez Anthony
- État de Fribourg
- Famille Levatti, Échallens
- Famille Lugassy, Genève
- Famille Pfirter, Saint-Prex
- Famille Wigger, Vessy
- Fondation Cæcorum Canes
- Fondation Charitable Barthélémy
- Fondation Edmond J. Safra
- Fondation Eugénie Baur-Duret
- Fondation Helga et Victor Bodifée
- Fondation Irma Wiggert
- Fondation Marguerite
- Hornbacher Hans, legs
- Lalive SA
- Loterie Romande
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
- Offices cantonaux de l'assurance-invalidité (OAI)
- République et canton de Genève
- République et canton de Neuchâtel
- République et canton du Jura

... sans oublier les donateurs souhaitant rester anonymes.

Nous remercions également nos deux partenaires privilégiés que sont l'Association suisse pour les langues parlées complétées (ALPC) et l'Association suisse des codeuses/codeurs-interprètes en langue parlée complétée (ASCI).

● CONTACTS

La Fondation A Capella a pour but de favoriser – à l'aide de la langue parlée complétée (LPC) – l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes vivant avec une déficience auditive. La LPC est une technique visuelle qui utilise un codage avec les mains et les doigts pour compléter la lecture labiale et ainsi faciliter la communication orale avec les personnes présentant une surdité ou une malentendance.

Fondation A Capella

Ch. du Vaugueny 21b
1066 Epalinges
021 905 68 61

info@a-capella.ch
www.a-capella.ch

Directeur

Jean-Luc Nicoulin
076 616 72 58

jl.nicoulin@a-capella.ch

Adresses de nos services et membres
du Conseil de fondation:

www.a-capella.ch > A propos > Notre équipe

VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR NOTRE ACTION ? FAITES UN DON !

Vous pouvez spécifier à quel projet vous aimeriez que votre don soit affecté. Nous respecterons votre demande.

Crédit Suisse Lausanne

CCP : 80-500-4

IBAN : CH26 0483 5187 8434 4100 0

A Capella est une organisation reconnue d'utilité publique.
Vos dons sont donc déductibles fiscalement.

Editeur : Fondation A Capella

Concept et rédaction : relatif, Lausanne

Concept et graphisme : Blaise Magnenat, Lausanne

Photographies : Aline Fournier et Ivo Fovana



FONDATION A CAPELLA

Ch. de Vauguény 21b
1066 Epalinges

www.a-capella.ch
info@a-capella.ch

021 905 68 61